

Les femmes seules, avec ou sans enfants, sont surexposées à la pauvreté

Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 41 • Mars 2021

En Centre-Val de Loire, 13,1 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les ménages les plus exposés sont les familles monoparentales et les personnes vivant seules, en particulier les femmes. La monoparentalité concerne majoritairement des femmes, plus souvent sans diplôme ou sans emploi que les hommes. Parmi les personnes les plus âgées vivant seules, beaucoup sont des femmes en raison de leur espérance de vie supérieure à celle des hommes. Elles sont davantage en situation de pauvreté que les hommes vivant seuls, car elles bénéficient en moyenne d'une pension de retraite inférieure.

Fin 2018, 328 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Centre-Val de Loire. Ce seuil est fixé à 1 090 euros par mois et par unité de consommation. Outre les spécificités de la source fiscale pour les personnes mariées ou pacsées ▶ [sources](#), vivre à deux permet de disposer en général de davantage de ressources. Les inégalités entre les femmes et les hommes face à la pauvreté apparaissent ainsi en particulier lors des ruptures et parmi les personnes vivant seules.

Les mères isolées sont les plus touchées par la pauvreté monétaire

La proportion des familles monoparentales augmente régulièrement depuis 1975 : moins de 10 % des familles à cette date, contre 25 % en 2018. Les femmes sont plus nombreuses à être dans cette situation familiale : les trois quarts des adultes à la tête de familles monoparentales sont des femmes. Par exemple après une rupture, les mères ont en effet plus souvent la garde des enfants et elles restent plus fréquemment seules que les hommes.

Ces ménages sont les plus touchés par la pauvreté et, dans cette situation, les femmes le sont davantage que les hommes. Parmi les personnes vivant dans une famille monoparentale où le parent est une femme, une sur trois vit sous le seuil de pauvreté contre une sur cinq lorsque le parent est un homme ▶ [figure 1](#). Au total avec leurs enfants, les mères des familles monoparentales représentent 67 100 personnes pauvres, soit un cinquième de la pauvreté régionale.

Cet écart de situation face à la pauvreté monétaire s'accompagne de conditions de logement différenciées : une mère de famille monoparentale sur quatre est propriétaire de son logement contre un père sur deux. De même, si 8,1 % des couples avec enfants vivent dans un logement suroccupé, il manque au moins une pièce à 18,1 % des familles monoparentales qui ont, de plus, plus fréquemment recours au parc social.

Ces mères sont en moyenne moins diplômées : une sur trois n'a aucun diplôme contre un sur quatre pour les hommes. Elles sont de ce fait plus souvent éloignées du marché de l'emploi que les pères. Seules 60 % d'entre elles ont un emploi (10 points de moins que les pères), 15 % sont au chômage (5 points de plus) et 4 % inactives. Lorsqu'elles occupent un emploi, ce dernier est plus précaire : 47 %

► 1. Taux de pauvreté selon le type de ménage et le sexe en 2018 en Centre-Val de Loire

Type de ménage	Centre-Val de Loire			
	Répartition des ménages (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de ménages pauvres	Nombre de personnes dans les ménages pauvres
Femme seule	19,8	16,0	35 400	35 400
Homme seul	15,1	18,5	31 200	31 200
Femme seule avec enfant(s)	7,5	32,1	23 600	67 100
Homme seul avec enfant(s)	2,6	22,1	5 700	14 100
Couple sans enfant	26,6	4,7	14 100	28 200
Couple avec enfant(s)	25,5	11,8	29 200	130 400
Autres types de ménages	2,9	16,0	4 300	21 300
Ensemble	100,0	13,1	143 500	327 700

Champ : Centre-Val de Loire, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

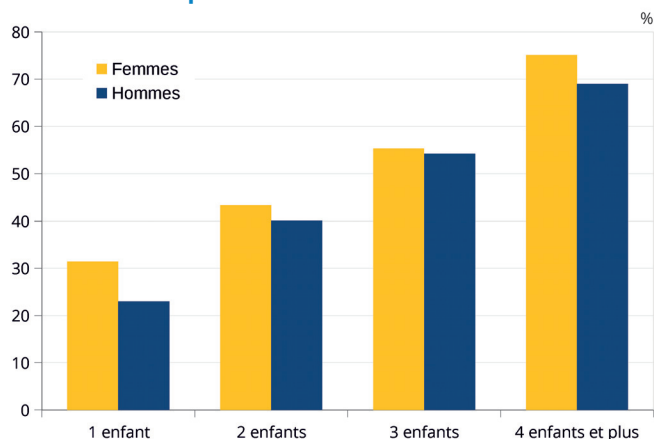
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2018

des mères de familles monoparentales ont un emploi stable (en CDI ou titulaires de la fonction publique) contre 55 % des pères. Par ailleurs, les femmes à la tête d'une famille monoparentale ont plus d'enfants que les pères (en moyenne 2,5 enfants contre 2,2 chez les hommes). Leurs revenus doivent ainsi faire vivre davantage de personnes, ce qui accentue le risque de pauvreté ▶ [figure 2](#).

Les jeunes femmes vivant seules connaissent des conditions de vie plus précaires que les hommes

En Centre-Val de Loire, 390 000 personnes vivent seules, soit 16 % des habitants de la région. Ces ménages sont également plus exposés à la pauvreté : 17,1 % d'entre eux contre 13,1 % pour l'ensemble des habitants de la région.

► 2. Taux de pauvreté des familles monoparentales selon le sexe du parent et le nombre d'enfants



Champ : Centre-Val de Loire, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul, familles monoparentales.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2018

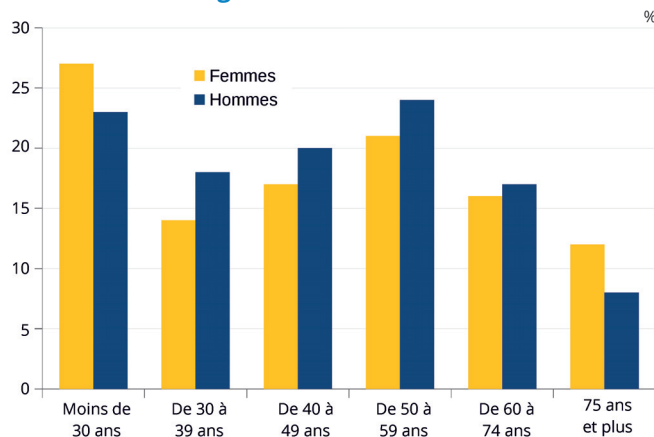
Parmi les jeunes de moins de 30 ans qui vivent seuls, un sur cinq a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ► **figure 3**. Autant de femmes que d'hommes vivent seuls à cet âge, mais les femmes ont un taux de pauvreté de 27 % contre 23 % chez les hommes. Elles poursuivent en effet davantage leurs études (30 % sont étudiantes contre 20 % pour les hommes), et ont moins souvent un emploi (59 % contre 66 %). Pour ces dernières, seules 34 % ont un emploi stable contre 43 % chez les jeunes hommes.

Entre 30 et 60 ans, les femmes seules sont moins défavorisées que les hommes : leur taux de pauvreté est de 18 % contre 21 % chez les hommes. Ce constat s'explique en grande partie par les aides qu'elles perçoivent. En effet, avant impôts et aides, les taux de pauvreté des femmes et celui des hommes sont presque semblables. Le comportement des hommes qui renonceraient à faire les démarches pour en bénéficier expliquerait ainsi une partie de l'écart.

Les femmes âgées seules, plus exposées à la pauvreté

Après 75 ans, le taux de pauvreté des femmes seules est de 12 % contre 8 % chez les hommes seuls. Avec une espérance de vie

► 3. Taux de pauvreté des personnes vivant seules selon le sexe et l'âge



Champ : Centre-Val de Loire, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul, personnes vivant seules.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2018

supérieure (85 ans à la naissance chez les femmes et 79 ans chez les hommes), les femmes seules sont beaucoup plus nombreuses que les hommes vivant seuls (80 000 contre 23 500). Les deux tiers des plus de 60 ans sont veuves, plus de 80 % après 75 ans. Les différences de revenus perçus au cours de la vie active ainsi que des périodes de travail discontinues ou à temps partiel expliquent que les femmes bénéficient d'une pension de retraite en moyenne inférieure d'un tiers à celle des hommes.

Dès lors, les inégalités de revenus au sein même des couples peuvent aggraver la situation des femmes après le décès de leur conjoint. En effet, les femmes de la région gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes : en 2018, le salaire net annuel moyen en équivalent temps plein des femmes est de 22 900 € contre 27 000 € chez les hommes. De plus, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel (23 % contre 5 %).

Auteur : Émilie Piraux (Insee)

► Définitions

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Il est donc le même pour tous les individus d'un ménage. Les UC sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

► Sources

Les données du **fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** proviennent du rapprochement des données fiscales fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

L'information sur le revenu déclaré des ménages fiscaux permet de reconstituer leur revenu disponible, c'est-à-dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés, à différents niveaux territoriaux.

En particulier pour les personnes les plus jeunes, certaines ressources n'entrent pas dans les bases fiscales comme des bourses non imposables ou des transferts directs provenant des parents (paiement du loyer, pension alimentaire non déclarée, argent de poche, etc.).

► Pour en savoir plus

- En Centre-Val de Loire, un habitant sur huit vit sous le seuil de pauvreté, Insee Analyse Centre-Val de Loire n°75, février 2021.
- Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes.
- De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015, Insee Références France Portrait social Édition 2019, novembre 2019.
- Scolarité, vie familiale, vie professionnelle, retraite : parcours et inégalités entre femmes et hommes aux différents âges de la vie, Insee Références Femmes et hommes – l'égalité en question Édition 2017, mars 2017.

